



Pour une sortie de crise solidaire

Les revendications des Socialistes genevois suite à la crise du Covid19

La crise sanitaire du COVID-19 relève avec une étonnante clarté les failles béantes creusées par l'économie marchande mondialisée et l'extrême fragilité du système libéral. Incapables de planifier les besoins à long terme ni de faire face aux situations de chocs, attachés à maximiser les profits à court terme du capital plutôt que d'orienter la production de richesses vers le bien-être social, l'économie libérale et les lois du marché ont constitué le terreau fertile sur lequel se développe cette crise sanitaire, face à laquelle nous ne sommes, et de loin, pas toutes et tous égaux.

Pour les Socialistes, l'urgence aujourd'hui est d'éviter que la population, les travailleurs et travailleuses de ce pays, les personnes précaires et fragilisées soient amenées à payer les pots cassés de cette crise pour sauver, à tout prix, le système qui nous a rendu-e-s malades et vulnérables. Il s'agit d'éviter ainsi, tant que faire se peut, que cette crise, à l'origine sanitaire, aujourd'hui économique, ne se transforme demain en crise sociale.

Dans un second temps, nous devons en tirer les enseignements, prendre acte collectivement des failles du système économique libéral et construire une alternative : mettre l'économie au service de l'humain et non l'inverse, réorienter la production de richesse vers le bien-être social et en assurer une juste redistribution et renforcer les services publics. Nous devons dessiner un « après » qui tienne compte des erreurs du passé, pour construire un avenir plus égalitaire, plus durable et plus résilient.

A ce titre, les Socialistes formulent les revendications générales suivantes :

- Création d'un revenu de base inconditionnel et réduction du temps de travail ;
- Relocalisation de l'économie ;
- Nationalisation et/ou planification de la production de denrées et matériel d'importance systémique ;
- Réforme du système de santé (notamment suppression de la mise en concurrence des hôpitaux publics et cliniques privées sur la base du critère d'économicité) ;
- Réforme du système d'assurance maladie (mise en place d'une caisse publique unique, primes proportionnelles au revenu) ;
- Revalorisation des emplois d'importance systémique (salaires, effectifs suffisants pour faire face aux situations de crise) ;
- Revalorisation des salaires et amélioration des conditions de travail pour le personnel du travail du care, majoritairement féminin (travail domestique, éducatif, soins) ;
- Renationalisation des services publics libéralisés ;
- Soutien accru à la formation continue et à la reconversion professionnelle ;
- Respect de l'intégrité numérique des personnes en contact avec les autorités par la protection des données personnelles sensibles, notamment celles liées à l'état de santé.



Si certaines de ces revendications peuvent paraître lointaines, voire utopiques, nous avons les moyens d'agir dès maintenant pour nous orienter vers leur réalisation. La reprise du travail parlementaire est à cet égard fondamentale car nous sommes à un tournant auquel il s'agit de donner le sens que nous souhaitons. A la menace bien réelle du développement d'une société de surveillance et de contrôle rognant sur nos acquis sociaux et nos droits fondamentaux, nous opposons l'amorce d'un véritable changement de cap sociétal centré sur la prise en compte des besoins de toutes et tous, et en particulier des plus fragiles. Celles et ceux-là ont besoin aujourd'hui plus encore qu'hier d'une aide rapide et ciblée.

C'est en ce sens que le Parti socialiste genevois propose ci-après une série de mesures concrètes réalisables immédiatement ou dans un futur proche. Sans prétendre à l'exhaustivité, ces mesures doivent permettre, en complément de celles d'ores et déjà adoptées par les autorités gouvernementales, de ne laisser personne de côté et ainsi d'amorcer la transition nécessaire vers une société plus solidaire.

Table des matières :

PROTECTION DE LA POPULATION FACE A L'EPIDEMIE	3
INDEPENDANT-E-S	3
TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'ECONOMIE DOMESTIQUE	4
APPRENTI-E-S	4
EMPLOI ET MARCHÉ DU TRAVAIL	5
FISCALITE	6
CULTURE.....	6
LIBERTES INDIVIDUELLES ET PROTECTION DES DONNEES.....	7
MEDIAS ET PRESSE ECRITE	7
ASSURE-E-S ET SYSTEME DE SANTE	8
ELEVES ET SYSTEME SCOLAIRE.....	8
PETITE ENFANCE	9
LOCATAIRES.....	10
PERSONNES SANS-ABRI.....	10
MIGRANT-E-S ET DOMAINE DE L'ASILE.....	11
VIOLENCES DOMESTIQUES ET VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.....	12
ENVIRONNEMENT ET MOBILITE	13
AGRICULTURE.....	13



PROTECTION DE LA POPULATION FACE A L'EPIDEMIE

Alors que les plus exposé-e-s sont en majorité les plus précaires, les moyens manquent pour protéger l'ensemble de la population face à la crise sanitaire. De véritables marchés noirs ont fleuri et il a fallu plusieurs semaines avant que le gouvernement n'y mette un terme. Certain-e-s employé-e-s sont par ailleurs obligé-e-s de se rendre sur leur lieu de travail sans qu'une protection adéquate ne puisse leur être garantie.

Nos revendications :

- Mise à disposition rapide, gratuite et en quantité suffisante de masques et gel hydro-alcoolique dans toutes les pharmacies du canton ;
- Réalisation de tests de dépistage pour les personnes qui ont été en contact avec des personnes infectées ou présentant des symptômes ainsi que celles qui côtoient sur une base régulière des personnes à risque) ;
- Soutien à la production locale de produits sanitaires de nécessité (masques, gel hydroalcoolique) ;
- Droit à l'auto-confinement avec garantie de salaire pour les personnes à risque ou qui côtoient sur une base régulière des personnes à risque ;
- Inversion du fardeau de la preuve en matière de respect des consignes sanitaires sur le lieu de travail : hors secteurs essentiels (alimentaire, médical, aide à la personne, sécurité, voirie, nettoyage, etc.), les entreprises qui souhaitent rassembler sur un même lieu de travail plusieurs travailleurs-euses doivent prouver en amont qu'elles peuvent garantir une protection adéquate (masques, gel hydro-alcoolique, respect des distances, etc.) ;
- Information claire, non équivoque et transparente de la part des autorités, en particulier quant aux recommandations sanitaires ;
- Plan d'action d'urgence en matière de numérisation des services de l'Etat, à travers la plateforme e-démarches ou autres, afin de rendre accessibles un maximum de services aux personnes vulnérables et aux personnes en quarantaine ;
- Plan d'action d'urgence pour garantir l'accès à l'instruction publique à tous les élèves, mêmes ceux qui vivent avec des personnes à risque, à travers un programme en ligne à suivre tant que la menace du COVID-19 ne sera pas entièrement écartée.

INDEPENDANT-E-S

Beaucoup d'indépendant-e-s ont vu leur chiffre d'affaire diminuer, voire disparaître. Cette situation engendre une précarité immédiate et, dans les cas les plus extrêmes, un risque de faillite imminente. Malgré les mesures prises, y compris (tardivement) pour celles et ceux touché-e-s indirectement, l'aide se révèle bien souvent insuffisante ou trop longue à obtenir. Enfin, pour beaucoup d'indépendant-e-s, une aide sous forme de prêt, même à 0%, n'est pas une solution ; elle ne fait que déplacer le problème car ils et elles n'arriveraient pas à rembourser.



Nos revendications :

- Déploiement immédiat d'une aide directe, non-remboursable, à destination de toutes les indépendant-te-s qui en font la demande. Cette aide doit venir en complément des autres mesures de soutien déjà mises en place (notamment via à l'APG) et doit permettre d'assurer un revenu minimum de 4'000 CHF par mois à toutes les indépendant-e-s et collaborateurs et collaboratrices familiales ;
- L'Etat doit garantir de tenir ses engagements d'employeur auprès des indépendant-e-s et les payer même s'il-elles ne peuvent effectivement travailler ou adapter le contrat de travail pour remplir des tâches utiles pendant le COVID-19.

TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'ECONOMIE DOMESTIQUE

Nombreux sont les employeurs-euses qui, de peur d'être contaminé-e-s ou en raison du ralentissement de leur propre activité, ont décidé de se passer (au moins temporairement) des services des personnes auxquelles elles faisaient jusque-là appel pour diverses tâches ménagères. Or parmi ces dernières, beaucoup ne sont pas déclarées, voire ne possèdent pas de statut légal, de sorte qu'elles ne bénéficient d'aucune forme de protection sociale ni garantie de revenus.

Nos revendications :

- Campagne de sensibilisation de l'Etat sur les responsabilités des employeurs-euses dans le domaine de l'économie domestique ;
- Ouverture des aides versées pour compenser les pertes de revenus à toutes les travailleurs et travailleuses de l'économie domestique ;
- Création d'un fonds de solidarité pour les travailleurs et travailleuses sans statuts légaux qui soit géré par les syndicats ;
- Extension de l'opération Papyrus dans le temps.

APPRENTI-E-S

Selon l'OFPC, 1'000 places d'apprentissage pourraient être « perdues » à la rentrée prochaine. C'est un peu moins de 50% des places qui sont ainsi directement menacées. Genève est par ailleurs le plus mauvais élève de la Confédération en la matière ; on y dénombre en moyenne 1,7 place d'apprentissage pour 100 contrats de travail, alors que la moyenne Suisse se situe à 4,7. Aujourd'hui encore plus qu'avant, l'Etat doit intervenir pour garantir l'existence d'un nombre suffisant de places d'apprentissage.



Nos revendications :

- Pour éviter la chute du nombre de places d'apprentissage en 2020, prise en charge par l'Etat de tout ou partie des salaires des apprenti-e-s lors de la première année de formation dans les entreprises dont la crise a réduit leurs capacités financières ;
- Instauration d'un système de bonus / malus dans la loi sur l'imposition des personnes morales pour favoriser les entreprises qui engagent des apprenti-e-s et sanctionner celles qui ne font pas l'effort (en tenant compte des capacités réelles des entreprises).

EMPLOI ET MARCHE DU TRAVAIL

La contraction actuelle de l'économie et la période de récession qui s'annonce promettent une flambée du chômage, qui a d'ores et déjà commencé. Trouver un emploi dans ces circonstances, plus encore qu'avant, est particulièrement compliqué, pour ne pas dire impossible. Il est alors à craindre une forte augmentation du nombre de personnes arrivant en fin de droit et basculant à l'aide sociale. A terme, la pression à la baisse sur les salaires risque également de s'accroître encore.

Nos revendications :

- Suppression jusqu'à nouvel avis et avec effet rétroactif du délai d'attente pour toutes les personnes concernées qui se sont inscrites au chômage après le 15 mars 2020 ;
- Suppression de l'obligation pour les chômeurs-euses de fournir un nombre minimal de preuves de recherche d'emploi par mois ;
- Instauration d'un salaire minimum à 23 CHF par heure ;
- Suite à l'abandon de « Score », réflexion sur l'échelle salariale de l'État en faveur d'une revalorisation de certaines professions comme celles de la santé, des nettoyeurs, personnel de voirie, etc. ;
- Octroi de vacances supplémentaires pour le personnel des HUG qui a travaillé dans l'urgence pendant la crise ;
- Renforcement des capacités d'accueil, d'information et d'orientation à l'office cantonal de l'emploi, au mieux en engageant des ressources humaines et en augmentant les heures de permanence téléphonique ;
- Lancement d'une étude urgente sur les mécanismes de réduction et de perte d'emploi des femmes à l'œuvre dans le Canton, notamment sur les effets collatéraux du télétravail chez les jeunes parents avec des enfants en bas âge.



FISCALITE

Afin de contenir au maximum l'ampleur de la crise économique et sociale qui pointe, l'ultra-libéralisme montrant clairement son échec, l'Etat doit être un acteur majeur de la relance économique et de protection de la population. Pour garantir et financer cette politique de relance, l'instauration d'une fiscalité équitable et solidaire est plus que jamais nécessaire car les cadeaux aux plus fortuné-e-s permis par les niches fiscales, en plus d'être socialement injustes, représentent un manque à gagner énorme pour l'Etat.

Nos revendications :

- Suspension immédiate des forfaits fiscaux, du bouclier fiscal et de la déduction forfaitaire de 5%, respectivement 10%, pour frais de représentation pour les salaires de plus de 150'000.- annuel, respectivement 250'000.- ;
- Prélèvement exceptionnel, à titre d'impôt de solidarité sur la fortune, au taux de 1%, pour les personnes déjà imposées sur la fortune ;
- Imposition temporaire de solidarité sur les revenus de plus de 250'000.-/annuel ;
- Imposition à 100% des dividendes et interdiction de leur versement pour l'année en cours pour les entreprises qui bénéficient d'une aide de l'Etat liée au contexte actuel ;
- Suspension immédiate de la taxation au forfait pour une durée de deux ans ;
- Suspension de tous les allègements fiscaux accordés aux entreprises et aux multinationales, durant les deux prochaines années.

CULTURE

La précarité des acteurs et actrices culturel-le-s, en particulier celles et ceux qui exercent en tant qu'indépendant-e-s, se trouve aujourd'hui amplifiée par l'annulation et/ou le report de tous les événements. Il faut s'attendre à des répercussions à très long terme, car la spécificité du secteur culturel réside dans des processus de production à 3 étapes : production, post-production et diffusion. Il est par ailleurs difficile, voire impossible de prévoir de nouveaux événements et donc engagements avant la fin de l'année.

Nos revendications :

- Prolongation des mesures d'aides cantonales jusqu'au 31 décembre (et non au 31 août) ;
- Augmentation, au prorata, du budget cantonal suivant l'augmentation fédérale demandée par le milieu, de 280 à 840 millions ;
- Calcul des APG sur la moyenne du revenu brut des 3 dernières années (et non de la seule année précédente) ;
- Prolongation des mesures de soutien pour les structures, les indépendant-e-s et les salarié-e-s dont les pertes se répercuteront également à long terme ;



- Création d'un système de sécurité sociale adapté pour prendre en compte les modèles professionnels particuliers des travailleurs et travailleuses culture-le-s.

LIBERTES INDIVIDUELLES ET PROTECTION DES DONNEES

Afin d'éviter la propagation du virus, des mesures exceptionnelles sont nécessaires pour protéger la population. Cela ne doit toutefois pas se faire au détriment des libertés individuelles et de la protection de la sphère privée. Le traçage des personnes infectées ne doit pas être une occasion de surveiller massivement la population. L'Etat a plusieurs fois saisi l'occasion de cette crise pour interdire la tenue de rassemblements, qui avaient pourtant lieu dans les conditions sanitaires exigées par les autorités compétentes. Même en cas de pandémie, la liberté de se déplacer librement doit être garantie.

Nos revendications :

- Arrêt immédiat des interpellations durant les rassemblements pour lesquels les distances sociales sont respectées ;
- Garantie du droit de manifester, dans le respect des exigences sanitaires ;
- Suppression de toutes les données sensibles récoltées dans le cadre des mesures de surveillance des individus, sitôt qu'elles n'ont plus d'utilité ;
- Récolte de données uniquement sur une base volontaire et transparente ;
- Garantie que les données récoltées ne soient pas transmises à des tiers ;
- Utilisation des données personnelles uniquement à des fins de sécurité sanitaire ;
- Suppression des données personnelles après un délai de 15 jours.

MEDIAS ET PRESSE ECRITE

Alors même que leur audience a massivement augmenté, les médias et en particulier la presse écrite ont vu leurs revenus publicitaires chuter drastiquement, ce parallèlement à la suspension de nombreux abonnements d'entreprises. Les mesures économiques prises au sein de rédactions mettent en péril la diffusion d'une information indépendante et de qualité, à un moment où elle est pourtant particulièrement importante. Ces difficultés révèlent la fragilité d'un secteur en « crise » depuis déjà de nombreuses années.

Nos revendications :

- Elaboration d'un plan de soutien incluant notamment la mise en place immédiate d'une aide d'urgence sous la forme d'achats d'annonces dans la presse locale et régionale, avec garantie de l'indépendance éditoriale (à l'instar de ce qui s'est fait dans le Canton de Vaud) ;



- Création d'une Fondation genevoise pour la diversité des médias écrits (cf. PL 12307).

ASSURE-E-S ET SYSTEME DE SANTE

Avec des baisses parfois considérables de revenus, certaines personnes se retrouvent dans l'impossibilité financière de payer leurs primes d'assurance maladie, lesquelles pèsent aujourd'hui encore plus lourd que d'ordinaire sur le budget des ménages. Ces personnes n'ont pour autant pas nécessairement droit à des subsides car ces derniers sont calculés sur la base des revenus de l'avant-dernière année d'imposition. Dans ces circonstances, il est également à craindre que certaines d'entre elles renoncent à se faire soigner, ce qui serait évidemment dramatique en pleine crise sanitaire.

Nos revendications :

- Réévaluation des subsides dès le premier mois de réduction du revenu du ménage ;
- Renforcement de service de l'assurance maladie (SAM) pour limiter la durée de traitement de ces demandes ;
- Prise en charge par l'Etat des frais non couverts par l'assurance maladie (franchise et quote-part) pour tout traitement lié à une infection par le COVID-19 ;
- Formation plus large de personnel du domaine de la santé ;
- Renforcement de la CAMSCO et du Département de médecine de premier recours, afin que chaque personne sans assurance maladie puisse être prise en charge et soignée dans des délais courts, quel que soit son statut légal.

ELEVES ET SYSTEME SCOLAIRE

Avec l'interruption de l'école en présentiel, les risques d'accroissement des inégalités et de décrochage scolaire sont très élevés. Les élèves ne bénéficient pas tous des mêmes conditions d'apprentissage à domicile (familles allophones, disponibilité et compétences inégales des parents, accès aux outils informatiques, etc.) et celles et ceux déjà fragiles vont avoir de la peine à suivre le rythme lorsqu'il s'agira de rattraper les apprentissages laissés de côté durant la crise. Finalement, après des mois d'école à la maison, beaucoup ont non seulement perdu une partie de leurs acquis mais ont également vu se réduire leurs capacités de concentration, d'apprentissage et, pour les plus jeunes d'entre elles et eux, de respect des règles en milieu scolaire.

Nos revendications :

- Reprise de l'école en présentiel en priorité pour les élèves en difficultés ou avec lesquels les enseignants ont eu peu de contact pendant la période de semi-confinement ;



- Suspension dans l'avancement du programme et focalisation sur les fondamentaux indispensables pour les apprentissages futurs ;
- Renforcement massif des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et les « classes relais » internes et externes aux établissements ;
- Renforcement des dispositifs d'appui, de soutien et de rattrapage individuel ou par petits groupes ;
- Mise en synergie, coordination et soutien aux associations offrant des tutorats aux élèves en difficulté ;
- Augmentation de l'offre des études surveillées pour réduire le ratio enseignant-élèves
- Mise en place de modules pour « réapprendre à travailler » (par exemple lors des heures de maîtrise de classe) ;
- Diminution du nombre d'élève par classe, en particulier dans les REP ;
- Prévoir la possibilité d'une pré-rentrée en août, une semaine avant la rentrée officielle, pour les élèves en difficultés qui le souhaiteraient ;
- Soutien à la digitalisation de l'enseignement scolaire (matériel et apprentissage).

PETITE ENFANCE

Avec la fermeture abrupte des institutions de la petite enfance, nombre de familles ont dû revoir leurs emplois du temps et leur organisation. Les familles ayant des enfants en âge préscolaire sont particulièrement impactées par la fermeture des structures d'accueil, puisque les enfants de 0 à 4 ans nécessitent une prise en charge soutenue et une attention de tous les instants. Dans l'incapacité de remplir leurs exigences professionnelles dans le courant de la journée, les parents avec des enfants en bas âge se voient souvent contraint-e-s de travailler tard le soir ou très tôt le matin. Ne pouvant répondre entièrement aux exigences de leurs employeurs, ces salarié-e-s sous tension ressentent souvent de fortes pressions.

Nos revendications :

- Prise en charge d'un minimum de 5 heures par jour pour les enfants dont les parents travaillent, recherchent un emploi, ou sont étudiant-e-s ;
- Mise en place d'une directive cantonale permettant d'harmoniser les pratiques de chaque commune et de chaque institution en termes de définition des priorités d'accueil des familles en fonction de leur situation professionnelle ;
- Mise en place et aménagement de structures d'accueil temporaires pour maintenir la capacité d'accueil tout en respectant les distances sociales ;
- Augmentation des subventions à des associations assurant des services de garde d'urgence ;
- Extension et renforcement des solutions existantes telles que crèche en extérieur, garde à domicile, structures itinérantes ou haltes-jeux ;



- Retour à l'offre normale aussi rapidement que possible, en plus de ce « service minimal temporaire ».

LOCATAIRES

Avec des baisses parfois considérables de revenus, certaines personnes se retrouvent dans l'impossibilité financière de payer leur loyer, que cela concerne un local commercial ou d'habitation. La prolongation du délai de paiement des loyers et la suspension des évacuations ne sont que des solutions transitoires ; les locataires en difficulté n'auront certainement pas les moyens de rattraper les loyers en retard, dans une période qui sera probablement encore longtemps instable. Il y a donc un risque véritable d'assister prochainement à une vague de résiliations et d'évacuations.

Nos revendications :

- Prolongation de l'accord conclu entre l'Etat, les milieux immobiliers et les milieux de défense des locataires pour les locaux commerciaux (paiement par l'Etat, à fonds perdu, jusqu'à la moitié du montant du loyer lorsque le bailleur renonce à réclamer l'autre moitié) ;
- Négociation d'un accord similaire portant sur les locaux d'habitation ;
- Renonciation à la perception des loyers sur toute la période de mars à juin 2020 inclus, et gel des résiliations pendant 2 ans pour chaque logement et chaque local commercial en mains publiques ;
- Prise en charge du paiement des loyers, par l'Etat de Genève ou l'Hospice général, pour les locataires dont les revenus ont été réduit par la crise COVID et qui sont sous la menace d'une résiliation de bail.

PERSONNES SANS-ABRI

Alors que les autorités appellent à rester chez soi, les sans-abri n'ont par essence pas cette possibilité. Ils et elles se retrouvent ainsi exposé-e-s au virus, autant qu'ils en favorisent sa propagation. Le manque de places chronique dans le dispositif d'hébergement devient dans cette situation encore plus inacceptable. Les solutions proposées sont parfois proprement indignes (ex : abris PC) et l'accueil est souvent restreint (ex: sleep-in fermés en journée). La réquisition, en urgence et faute de mieux, de la Caserne des Vernets illustre bien les insuffisances majeures du dispositif actuel.

Nos revendications :

- Action conjointe aux niveaux communal et cantonal pour l'ouverture sans délai de nouvelles structures d'accueil permanentes à Genève pour les personnes sans-



abri (cf. M 2214), dont la gestion doit être confiée aux associations actives dans la prise en charge de ce public ;

- En période de crise sanitaire, autoriser et exiger de l'Etat la réquisition de tout logement et chambre d'hôtel vide ;
- Contrôle accru des pratiques locatives et mise en place d'un véritable plan de lutte contre la spéculation immobilière ;
- Adoption d'un moratoire sur la construction de bureaux ;
- Transformation de locaux commerciaux inoccupés en logements destinés aux personnes sans-abri ;
- Offrir appui et aide aux personnes victimes d'usure et des facilitations afin qu'elles puissent déposer plainte ;
- Activation d'un service de médecine de premier recours mobile afin d'aller à la rencontre des personnes sans-abris ;
- Renforcement de la CAMSCO et du Département de médecine de premier recours, afin que chaque personne sans abris puisse être prise en charge et soignée dans des délais courts, quel que soit son statut légal.

MIGRANT-E-S ET DOMAINE DE L'ASILE

Les migrant-e-s qui font les frais en Suisse d'une politique d'asile particulièrement restrictive se trouvent encore plus fragilisé-e-s en cette période de crise. D'une part, beaucoup d'entre elles et eux, craignant de se voir refuser l'octroi ou la prolongation d'un permis, renoncent à faire valoir leurs droits. Certain-e-s renoncent même à des soins de première nécessité pour cette raison. D'autre part, la poursuite obstinée des procédures d'asile dans le contexte actuel s'est faite en violation de droits fondamentaux des intéressé-e-s, notamment celui d'être assisté juridiquement.

Nos revendications :

- Suspension immédiate de toutes les procédures d'asile et annulation pure et simple des décisions de renvois qui ont été prononcées à l'issue d'auditions menées en l'absence d'un-e avocat-e et, le cas échéant, d'un-e interprète ;
- Accueil de migrant-e-s en provenance des camps aux frontières de l'Europe ;
- Extension de l'opération Papyrus dans le temps ;
- Renforcement des efforts visant à identifier de potentielles situations de traite d'humains, en particulier dans des domaines sensibles comme celui de la prostitution ou de l'économie domestique, et renoncement aux sanctions pénales pour travail et/ou séjour illégal ;
- Renforcement des moyens alloués à l'accueil et à la prise en charge des mineur-e-s non accompagnés, relevant de l'asile ou non ;
- Réouverture de la possibilité des demandes d'asile dans les ambassades ;



- Augmentation sans délai de la part du budget alloué à la Solidarité internationale pour atteindre l'objectif fixé de 0,7%.

VIOLENCES DOMESTIQUES ET VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

En ces temps de confinement, les foyers sujets à des tensions violentes peuvent voir augmenter l'emprise des auteur-e-s de violences et l'isolement des victimes. Il en résulte un terrain fertile pour des situations de violence domestique explosives dont les femmes sont les premières victimes (85% des cas en 2018). En outre, le COVID-19 joue contre la décision difficile de quitter son foyer, que ce soit pour des raisons économiques ou sanitaires. De plus, une femme sur trois présente un risque de tomber dans la pauvreté en raison de sa faible autonomie économique. Les associations demandent donc la mise à disposition de logements d'urgence et de logements-relais, d'autant plus indispensables qu'il en manque cruellement à Genève (142 victimes logées et 489 refus de demandes en 2019).

Nos revendications :

- Augmentation conséquente de la subvention annuelle allouée aux associations actives dans la prise en charge de personnes victimes de violence domestique ;
- Augmentation sans délai du nombre de places d'accueil d'urgence et d'appartements-relais, en concertation notamment avec les associations d'aide aux victimes, l'Hospice général et les fondations immobilières de droit public (cf. M 2565) ;
- Poursuite et développement dans l'après-crise du plan de communication initié par le gouvernement permettant d'informer les victimes des solutions existantes mais également de sensibiliser la population à cette problématique ;
- Création d'un Observatoire genevois des violences faites aux femmes en charge de suivre et d'évaluer annuellement les violences domestiques et sexistes dans une approche structurelle et genrée, notamment pour mieux anticiper les mesures à prendre en cas de pandémie ;
- Instauration d'une formation spécifique sur le traitement des violences domestiques pour tous les professionnels confrontés à ces situations (personnel de la santé, du social, de la justice ou de la police) ;
- Ouverture de points d'écoute et d'orientation dans les pharmacies pour favoriser les voies d'accès à l'aide des victimes de violences domestiques ;
- Financement d'une étude qualitative sur le travail d'écoute, d'orientation et de suivi des associations afin d'évaluer les ressources manquantes ;
- Financement d'une enquête auprès de la population pour évaluer les situations de violences que connaissent les femmes* en temps de COVID19 ;
- Création de plusieurs postes de travail au pouvoir judiciaire pour traiter les infractions de violences domestiques, afin de répondre à cette situation exceptionnelle.



ENVIRONNEMENT ET MOBILITE

La baisse drastique du trafic automobile et aérien a engendré une très nette amélioration de la qualité de l'air (et par là-même de la qualité de vie), en particulier au centre-ville et autour de l'aéroport. Déjà extrêmement néfaste sur le plan de la santé en temps normal, la pollution atmosphérique serait en outre associée à une propagation plus rapide du virus. Plus généralement, il ne fait pas de doute que le dérèglement climatique et la fragilisation des écosystèmes nous exposent à des risques sanitaires et climatiques considérables, d'une ampleur potentiellement plus grande encore que la présente épidémie.

Nos revendications :

- Mesures de soutien et d'encouragement à la poursuite du télétravail pour tous les emplois qui s'y prêtent ;
- Conditionnement des aides étatiques au secteur aéronautique à des engagements et mesures contraignantes en matière de réduction du trafic aérien et des nuisances qu'il génère ;
- Développement rapide et conséquent de voies cyclables et piétonnes pour former un véritable réseau de mobilité douce, dense et cohérent, sur tout le territoire cantonal ;
- Constitution d'un fonds de relance par la transition écologique et allocation à celui-ci des excédents de la BNS.

AGRICULTURE

La crise actuelle a mis en lumière la précarité des productrices et producteurs locaux et, surtout, la concurrence féroce à laquelle elles et ils doivent faire face vis-à-vis des géants de la grande distribution. La fermeture de la restauration et l'interdiction des marchés alimentaires a privé beaucoup d'entre eux de revenus déjà limités, la vente directe n'étant pas toujours possible. Par ailleurs, si l'origine exacte du COVID-19 reste à établir, il est admis notamment que l'élevage intensif favorise l'appariation et le développement d'épidémies, tout comme celui de l'antibiorésistance qui selon l'OMS pourrait tuer en 2050 10 millions de personnes chaque année.

Nos revendications :

- Interdiction des contrats d'exclusivité en matière de denrées alimentaires ;
- Adoption d'un moratoire sur l'élevage intensif et élaboration d'un plan de sortie de ce mode de production assorti de mesures concrètes et rapidement déployables, notamment pour accompagner celles et ceux qui vivent de ce type d'élevage vers des productions alternatives ;



Parti socialiste
genevois

- Végétalisation d'ampleur de l'offre alimentaire en restauration collective en mettant au centre de cette démarche les maraîchers et maraîchères de la région incluant le Grand Genève ;
- Création d'un fonds étatique afin de défendre le droit à l'alimentation.